

INTRANET

Conseil d'arrondissement de Chicoutimi du 2 mai 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Saguenay, 201, rue Racine Est, le mardi 2 mai 2017.

PRÉSENTS : M. Jacques Fortin, président, ainsi que tous les autres membres du conseil.

ÉGALEMENT
PRÉSENTS : M. André Martin, directeur de l'arrondissement de Chicoutimi, M. Martin Dion, technicien en urbanisme, Aménagement du territoire, et Mme Annie Jean, assistante-greffière.

À 13 h 00, le président de l'assemblée, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du CCU
 - 2.1 Réunion du 1^{er} mai 2017;
3. Aides financières aux organismes;
4. Divers
 - 4.1 Service des travaux publics - autogare de la rue du Havre – remplacement de stationnement de 90 minutes pour 120 minutes;
5. Période d'intervention des membres du conseil;
6. Période de questions du public;
7. Levée de la séance.

AVIS DE CONVOCATION

L'assistante-greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil d'arrondissement le 27 avril 2017.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 31 mai 2017

INTRANET

Conseil d'arrondissement de Chicoutimi du 2 mai 2017

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

VS-AC-2017-127

Proposé par Luc Blackburn
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu un avis de convocation de la présente séance énumérant les sujets qui doivent y être traités;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Chicoutimi adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire avec la modification suivante :

- Le point suivant est ajouté au point 4 :

4.2 Service des travaux publics – rue Riverin – signalisation « défense de stationner »;

Adoptée à l'unanimité.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU**

2.1 **RÉUNION DU 1^{er} MAI 2017;**

VS-AC-2017-128

Proposé par Luc Blackburn
Appuyé par Simon-Olivier Côté

QUE ce conseil approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 1^{er} mai 2017 par le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Chicoutimi, dont copie a été remise à chacun des membres du conseil d'arrondissement, adopte les recommandations numéros AC-CCU-2017-86 à AC-CCU-2017-88 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce conseil et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

3. **AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES**

VS-AC-2017-129

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Jean-Yves Provencher

QUE le conseil d'arrondissement de Chicoutimi verse la somme suivante à l'organisme ci-après mentionné :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 31 mai 2017

INTRANET

Conseil d’arrondissement de Chicoutimi du 2 mai 2017

Code administratif AOC-2017	Sujet	Montant octroyé	Poste budgétaire	Justification
147	Centre social Christ-Roi 40 Rue Jacques-Cartier Chicoutimi (QC) G7J 1E8	3450 \$	3450 \$ - AAO	Remboursement pour assumer les coûts d'achat d'une laveuse à pression.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DIVERS :**

4.1 **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - AUTOGARE DE LA RUE DU HAVRE – REMPLACEMENT DU DÉLAI DE STATIONNEMENT DE 90 MINUTES POUR 120 MINUTES;**

VS-AC-2017-130

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT la demande reçue à l’arrondissement de Chicoutimi ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE le conseil d’arrondissement de Chicoutimi autorise le Service des travaux publics, à même son budget, à procéder au remplacement du délai de stationnement de « 90 minutes » pour « 120 minutes », pour l’ensemble des stationnements de l’autogare de la rue Havre, du district #11, pour la période du 2 mai au 20 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – RUE RIVERIN – SIGNALISATION « DÉFENSE DE STATIONNER »;**

VS-AC-2017-131

Proposé par Simon-Olivier Côté
Appuyé par Marc Pettersen

CONSIDÉRANT la plainte reçue à l’arrondissement de Chicoutimi ;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 31 mai 2017

INTRANET

Conseil d'arrondissement de Chicoutimi du 2 mai 2017

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Chicoutimi autorise le Service de la trésorerie et de l'évaluation à transférer par ATEE, les deniers nécessaires dans le budget du Service des travaux publics et d'autoriser ce dernier, à procéder à la mise en place d'un (1) panneau de signalisation « Défense de stationner » en dessous de la rampe d'accès, voir à côté de la porte d'entrée du commerce Équipements Électrosports, 214 rue Riverin. Ce montant est payable à même le fonds d'immobilisation du conseiller Simon-Olivier Côté.

Adoptée à l'unanimité.

5. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de questions a été tenue.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

VS-AC-2017-132

Proposé par Michel Tremblay

Appuyé par Luc Blackburn

QUE la présente séance extraordinaire soit levée à 13 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Chicoutimi.

PRÉSIDENT

ASSISTANTE-GREFFIÈRE

AJ/mg

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 31 mai 2017

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 31 mai 2017